

ses liens avec l'Europe, il était logique - vu les circonstances - que le Canada cherche à élargir et raffermir ses relations économiques avec l'Europe. Comme vous le savez, et je suis heureux de le dire, les initiatives que nous avons prises par la suite pour développer nos relations économiques bilatérales avec les États membres de la Communauté, notamment dans le domaine de la coopération industrielle, commencent à donner des résultats certains.

Le fait que nous reconnaissons mutuellement la nouvelle dimension qu'offre la Communauté à nos relations avec l'Europe, indiquait qu'il était de notre intérêt commun de développer nos relations avec la Communauté parallèlement aux relations de coopération que nous envisagions avec ses membres.

Les représentants du Canada et de la Commission ont donc pris l'habitude de se consulter régulièrement, au cours de rencontres non officielles, sur des questions économiques d'intérêt commun. Ces entretiens ont, à juste titre, témoigné du rôle de premier plan que jouent le Canada et la Communauté dans les relations économiques et commerciales internationales, de même que de l'importance que nous représentons l'un pour l'autre.

Par notre nouvel accord, nous sommes à même maintenant de contribuer de manière appréciable aux relations entre le Canada et la Communauté en nous servant d'un cadre très utile pour amener une expansion dynamique de nos liens commerciaux et économiques qui soit profitable à chacun. Le Canada poursuivra sa politique de coopération avec l'ensemble de la Communauté tout en tenant compte des intérêts et compétences de chacun des États membres. Selon nous, il faut établir des relations bilatérales avec les pays membres et d'autres au niveau de la Communauté comme telle, afin qu'elles se renforcent et se complètent.

C'est pourquoi nous estimons qu'il importe de conjuguer nos efforts sans délai dans le cadre de l'accord. Avec la signature et la ratification de l'accord, s'achève la première phase, que l'on peut considérer comme l'étape préliminaire de l'opération. Dans la mesure où cette séance du Comité mixte de coopération sera essentiellement consacrée à des questions d'organisation, nous devrions peut-être y voir l'étape de transition menant à la seconde phase. Nous estimons d'ailleurs qu'il serait nécessaire d'entreprendre cette deuxième phase le plus tôt possible en 1977 pour permettre au Comité mixte de s'attaquer sans tarder à sa tâche première, qui est de traduire cette coopération en actions concrètes et efficaces.